



République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 03 avril 2025 à 18 heures

Date de Convocation 18 mars 2025

<b>Membres en exercice : 35</b>	L'an deux mille Vingt-cinq et le 03 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,
<b>Présents : 22</b>	
<b>Votants : 29</b>	
<b>Pour : 29</b>	<b>Présents :</b> Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI,
<b>Contre : 0</b>	<b>Représentés :</b> René JEANJEAN pouvoir à Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI pouvoir à Pierre HERRGOTT, Martine BOURGADE pouvoir à Flore THEROND, Sylvette HUGUET pouvoir à Gisèle ROSSETTI, Sébastien MOREAU pouvoir à Gérard PÉDRINI, Daniel REBOUL pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Gilles VERGELY pouvoir à Vincent PRATLONG,
<b>Abstention : 0</b>	<b>Excusés :</b> René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Bdeia AMATUZZI, Martine BOURGADE, Sylvette HUGUET, Sébastien MOREAU, Daniel REBOUL, Gilles VERGELY
	<b>Absents :</b> Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Jean WILKIN
	<b>Présents non votants :</b>

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CAPONI

DELIB-2025-059 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 - VOLET CULTURE

Le Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** la délibération du Conseil n°DELIB\_2024\_108 en date du 12 septembre 2024 portant actualisation du règlement intérieur des subventions communautaires,

**CONSIDÉRANT** les demandes de subventions, déposées par diverses associations et organismes du territoire communautaire,

**CONSIDÉRANT** la Convention Généralisée d'Éducation Artistique et Culturelle signée le 16 novembre 2023 pour une durée de 4 ans avec la DRAC Occitanie et l'Éducation nationale impliquant l'accompagnement d'actions EAC portées par les associations du territoire,

**CONSIDÉRANT** l'examen des demandes par la Commission Culture, réunie le 25 mars 2025, et la proposition d'octroi des subventions 2025 qui en a résulté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**DÉCIDE**, selon cette orientation, d'accorder les subventions suivantes, pour un montant total de **9 000,00€** :

**Volet « Culture » :**

Nom Association	Objet de la demande	Subvention attribuée
Enimie BD	Actions de médiation en milieu scolaire et ALS (dans le cadre de la CGEAC avec la DRAC Occitanie)	2 000,00 €
Association Culturelle de l'église romane de Molezon	Stage, séjours participatifs, enquêtes participatives chez l'habitant sur Florac et le Causse Méjean, auprès des artisans et des agriculteurs alentours, séjours de collecte de déchet	100,00 €
Association IMBIDO (compagnie de théâtre)	A la découverte d'une pièce : Ateliers Dramaturgie et lectures d'extraits de théâtre	500,00 €
Atelier Vocal en Cévennes (AVeC)	Le chant des pistes : création, diffusion et éducation artistique et culturelle en territoire	300,00 €
Ballet Bross'	Univers de danse, ateliers autour de l'histoire de la danse	500,00 €
Détour du Monde	Détours du monde en Gorges Causses Cévennes : un ancrage durable pour une culture vivante et engagée	750,00 €
Joia En Cor	Résidence d'artiste de spectacles vivants et lieu d'exposition d'arts plastiques	1 100,00 €
La source des femmes	Animations et spectacles « Danse du Monde » sur le territoire communautaire et l'ensemble du Département + Ateliers hebdomadaires	1 100,00 €
Le Grand Mistère	Le Grand Mistère – Edition 2025	1 000,00 €
Les Lisières	Sorties de résidences, concert, exposition	300,00 €
Les Voix d'Ispagnac	Festival d'Ispagnac 2025 (Août 2025)	500,00 €
Tribulus Terrestris	Rencontres participatives « sous l'étoile Fomalhaut » - Permanences artistiques – Recherches ethnographiques et restitutions ludiques	150,00 €
Réserve à attribuer		500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>9 000,00€</b>

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 814125



ID : 048-200069151-20250403-DELIB\_2025\_059-DE

## Projets ne rentrant pas dans les critères d'attribution de subvention

Nom Association	Objet de la demande	Proposition commission
Foyer Rural Tarnon Mimente	Publication de l'ouvrage « Dialogue avec la nature dans les massifs lozériens »	0
Zapping Sauvage	Vivariums, création théâtrale en extérieur et médiation culturelle	0

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025, à l'article 65748,

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer des conventions annuelles ou pluriannuelles avec les associations, étant précisé que les sommes attribuées seront dans tous les cas votés annuellement.

**Le Président,**  
Henri COUDERC

**Le secrétaire de séance,**  
Michel CAPONI



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).